

préparer la tenue d'une élection qui décidera de l'avenir politique du Sud-Vietnam. Le président Thieu m'a révélé que, pour lui, la solution ultime repose dans cette direction et qu'advenant un échec, ce ne serait certes pas faute d'avoir fait son possible.

Au cours de mes entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, Monsieur Lam, et le président Thieu, j'ai soulevé la question des prisonniers civils au Sud-Vietnam. Je leur ai recommandé de considérer le poids de l'opinion publique au Canada et à l'étranger à ce sujet. Ils m'ont dit qu'ils avaient déjà relâché cinq mille prisonniers civils à l'occasion des récentes célébrations de la nouvelle année lunaire, et qu'ils avaient fourni une liste de plus de cinq mille prisonniers civils additionnels à l'autre partie sud-vietnamienne à relâcher en conformité avec l'Accord et les Protocoles de Paris. Le ministre des Affaires extérieures et le Gouvernement ont ensuite fait le bilan des mesures sur ce point en le comparant à celui de l'autre partie sud-vietnamienne. Ils m'ont dit que du grand nombre de civils sud-vietnamiens capturés par les Nord-Vietnamiens et le Viet Cong, seulement deux cents noms ou à peu près figuraient sur la liste que l'Accord et les Protocoles de Paris prévoyaient.

Au Laos, j'ai eu un long entretien avec le premier ministre, le prince Souvana Phouma. Il était, cela va de soi, particulièrement préoccupé de ce qui arrivait à son pays et à ses habitants. Il reconnaissait qu'il existe un lien direct et étroit entre la guerre au Vietnam et l'utilisation du territoire laotien à des fins militaires, mais sa préoccupation immédiate était d'assurer une certaine participation de la communauté internationale à l'avenir du Laos, en réanimant l'ancienne CICS tripartite au Laos. Les deux belligérants en présence au Laos ne se sont pas encore entendus sur les conditions militaires de la mise en oeuvre de l'Accord. Or, c'est précisément ce protocole à l'Accord qui définira le rôle de la Commission. Tant que l'on ne se sera pas entendu sur ce protocole, le Gouvernement canadien ne sera pas en mesure de prendre une décision touchant l'invitation qui lui a été faite de participer à une CICS réanimée au Laos.

J'aimerais, à ce moment, signaler au Comité...que j'ai discuté de l'emprisonnement de M. Lloyd Oppel avec les dirigeants du Pathet Lao au Laos, où M. Oppel a été fait prisonnier, et ensuite à Hanoi.

A Vientiane, le général Phoun Sipraseuth m'a d'abord répondu que la libération de M. Oppel était retardée en attendant de voir l'évolution des événements politiques au Laos. Je lui ai répondu sans mâcher mes mots qu'il ne pouvait y avoir de liens entre l'emprisonnement prolongé d'un citoyen canadien non combattant et les événements politiques dans ce pays. Je lui ai dit que l'opinion publique canadienne était très éveillée quant au sort réservé à M. Oppel et qu'elle en voudrait au Pathet Lao de l'avoir gardé prisonnier pour les motifs qu'il invoquait. Il m'a alors promis de faire rapport de ma position à ses supérieurs.

J'ai de nouveau demandé des nouvelles de M. Oppel à Hanoi et je l'ai fait pour que son nom fasse partie d'une liste fournie par la RDVN et je pensais être justifié en le faisant et l'on m'a répondu que les autorités de la RDVN entreraient en contact avec leurs alliés du Pathet Lao afin de voir ce qu'il est possible de faire. J'espère que ces représentations serviront à diminuer le retard inexcusable apporté à la libération de M. Oppel.